



Délibération du conseil municipal Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine Bancel FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés
avec pouvoir : Noémie BIMAZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
François FERRETTI, conseiller municipal, pouvoir donné à Catherine FRANGIONE ;
François GÉRENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à Pierre BOUVIER ;
Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné Patrick MÉANT ;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Pierre BURGHARDT a été nommé secrétaire de séance.

2025-03-05 : Vote du Compte Administratif 2024 – Budget général Commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT QUE le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT QUE, pour ce faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un élu désigné par le conseil municipal, soit Michel TROSSELY,

CONSIDERANT QUE le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

La présentation faite du compte administratif 2024 peut se résumer ainsi :

Résultat investissement 2023 : + 852 614.34 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 073 755.18 euros

Recettes : 983 645.66 euros

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 664 452.76 euros

Recettes : 2 035 933.84 euros

RESULTAT L'EXERCICE 2024 :

Investissement : - 90 109.52 euros
Fonctionnement : 371 481.08 euros
Résultat global : 281 371.56 euros

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20250325-delib_20250305-BF
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 :

Investissement : 762 504.82 euros
Fonctionnement : 440 703.71 euros
Résultat global : 1 203 208.53 euros

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel TROSSELY, conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 25 mars 2025

Véronique DOCK
1^{ère} Adjointe au Maire



Nombre de conseillers :

En exercice :22
Présents :17
Votants :21